

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 37

Nb. de représentés : 10

Nb. d'absents : 6

L'an deux mille vingt-trois, le quatorze décembre à 17h08, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 30/1440 :

Attribution de subvention à l'association Groupe d'entraide mutuelle de Saint-Pierre (GEM de Saint-Pierre)

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. SIGISMEAU Béatrice (par Monsieur David LORION), AHO NIENNE Sandrine (par Madame Hélène ARAYE), VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Madame Edmée RAYMOND), KHELIF David (par Monsieur Jonhy BALZANET), PERIANAYAGOM Albert (par Monsieur Philippe POTIN), MALET Viviane (par Monsieur Stéphan DIJOUX), HOARAU Berthe Denise (par Madame Anne Marie PAPY), NARIA Olivier (par Monsieur Stephen BELLON), RAVAT Adame (par Madame Pascaline BOYER).

ABSENTS :

MM. DAMOUR Kichena, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Monsieur Mohammad OMARJEE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 18 décembre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 07 décembre 2023.



Accusé de réception en préfecture
974 219740164 20231214-30-1440-DE
Date de télétransmission : 13/12/2023
Date de réception préfecture : 19/12/2023

Michel FONTAINE

Affaire n°30/1440 : Attribution de subvention à l'association Groupe d'entraide mutuelle de Saint-Pierre (GEM de Saint-Pierre).

Direction de la Proximité

Le Maire informe l'Assemblée qu'il a été saisi d'une demande d'aide financière de Monsieur SELLEMBIN Wilhiam président de l'Association Gem du Sud sise 127 rue Marius et Ary Leblond 97410 Saint-Pierre, pour lui permettre de favoriser davantage l'inclusion et le partage culturel d'une part et de réaliser, d'autre part leur atelier art plastique, musical et chant.

Il rappelle que cette association intervient dans la lutte contre l'isolement des personnes atteintes d'une altération de santé et/ou psychique et qui se trouvent en difficulté d'insertion.

A ce titre, il souligne que le financement de ces ateliers permettra à ce public de s'extérioriser en se libérant de leur souffrance psychique et d'affirmer leur identité tout en renforçant la cohésion de leur groupe.

De plus, cette structure participe activement à la politique sociale du handicap dans le cadre des actions d'informations et de sensibilisation organisées par la ville de Saint-Pierre (Saint Pierre, ville et handicap, handimusik, ...).

Le financement de cette opération est opéré sur la ligne budgétaire suivante : 425 65748 260 RE23000088.

Considérant que le projet présenté par l'Association GEM DU SUD participe pleinement à la politique sociale du handicap initiée par la ville.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le montant de la subvention allouée à l'Association GEM DU SUD , soit 1000,00€ (mille euros).
- **D'AUTORISER** lui ou l'un de ses adjoints délégués dans leurs domaines respectifs de compétences, à **SIGNER** toutes pièces relatives à cette affaire



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE